



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES DISPENSES DU BREVET FEDERAL

4^{ème} DEGRE

Procédures pour une demande de dispenses

Réservées aux licenciés de la FFN

Conditions préalables :

- Licencié à la Fédération française de natation,
 - Titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 de la discipline visée.
-

JE SUIS :

Titulaire d'un titre ou diplôme d'enseignant, **ou** d'un diplôme fédéral FFN antérieur (hors entraîneur des jeunes et moniteur FFN),

ET JE JUSTIFIE :

d'une expérience pédagogique de « perfectionnement sportif » sur 3 saisons sportives au moins, au sein d'un club de la FFN, dans la discipline visée. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club FFN.

Le perfectionnement sportif correspond à l'encadrement de jeunes dans le cadre des premières pratiques compétitives (au-delà du niveau du Pass'compétition).

JE DOIS :

Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau.

En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance des dispenses du brevet fédéral 4^{ème} degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

Je m'adresse :

A l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation de ma région, afin d'obtenir le dossier pour une demande de dispenses.

Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

Première phase : demande de dossier de dispenses

LE CANDIDAT
Retire un dossier de demande de dispenses à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice).

L'ERFAN
Informe et remet ou adresse un dossier de demande de dispenses ainsi qu'une présentation de la procédure.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES DISPENSES DU BREVET FEDERAL

4^{ème} DEGRE

Deuxième phase : la recevabilité du dossier

LE CANDIDAT
Renseigne le dossier de demande de dispenses.
Le retourne à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice), accompagné des justificatifs nécessaires et des frais de dossier d'un montant de 35,00€.
Le dossier est recevable.

L'ERFAN
Adresse un accusé de réception.
Attribue une référence de dossier à rappeler dans toute correspondance.
Examine le dossier, le fait compléter si nécessaire.
Notifie un avis de recevabilité dans un délai de trois mois après l'accusé de réception. <i>La recevabilité du dossier est placée sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.</i>

Troisième phase : l'attribution des dispenses

LE CANDIDAT
Participe à l'entretien avec le cadre technique coordonnateur aidé si besoin du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.
Passe si nécessaire le test de sécurité des brevets fédéraux.

L'ERFAN
Adresse une convocation pour l'entretien.
A l'issue de l'entretien le cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée, émet un avis motivé sur la demande d'équivalence.
Adresse si nécessaire une convocation pour le passage du test de sécurité des brevets fédéraux.
Délivre si nécessaire une attestation de réussite au test de sécurité.
Envoie au DTN : <ul style="list-style-type: none"> - Le fichier fédéral faisant apparaître les éléments nécessaires à l'attribution des dispenses, - L'avis motivé du cadre technique coordonnateur, - le règlement des frais de gestion nationale des dossiers et de fourniture du diplôme. Ces frais s'élèvent à 15,00€.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES DISPENSES DU BREVET FEDERAL

4^{ème} DEGRE

LE CANDIDAT

LA FFN
Délivre une attestation justifiant de l'attribution d'une dispense des UC1, UC2, UC3, UC5 et UC7 du BF4. Retourne à l'ERFAN concernée la ou les attestations attribuées pour envoi à l'intéressé(e).